



Centrale des syndicats
du Québec

Conseil général
Échange

A1819-CG-037

Conjoncture économique

12, 13 et 14 décembre 2018

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.lacsq.org>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

Conjoncture économique

Conseil général de la CSQ
13 décembre 2018

Plan de la présentation

1- Mise à jour budgétaire 2018

2- Enjeu de l'heure

Assurance médicaments : pour un régime public universel

Mise à jour budgétaire 2018

Nous sommes plus riches que vous le croyez!

➤ La réserve de stabilisation, où s'accumulent les surplus en cas de récession, a une valeur révisée de 3,8 G\$ à 8,8 G\$ en 2018-2019

➤ 5 G\$ de surplus additionnel en deux ans!

	Budget, mars 2018	Le point, décembre 2018	Révision
2017-2018	850 M\$	2 622 M\$	1 772 M\$
2018-2019	-1 587 M\$	1 650 M\$	3 237 M\$

Mise à jour budgétaire 2018 (suite)

Une révision des prévisions du surplus 2018-2019 de 3,8 G\$ qui est expliquée par :

- Une croissance économique plus forte que prévu
 - 1,5 G\$ de plus de revenus fiscaux
 - 325 M\$ de plus en transferts fédéraux
 - 308 M\$ de plus en revenus des sociétés d'état
 - Autres revenus 795 M\$ (Bourse du carbone et Fonds des générations)
- Des dépenses moins élevées
 - Service de la dette : 248 M\$
 - Dépenses de missions : 661 M\$

Mise à jour budgétaire 2018 (suite)

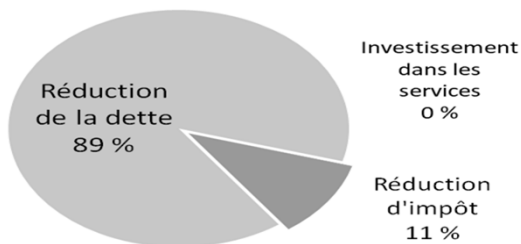
Le surplus affiché ne sera que de 1,65 G\$

- 4,5 G\$ avec le versement au Fonds des générations

Ceci s'explique par des engagements nouveaux de 2,2 G\$

- Annonces de nouvelles réductions fiscales = 229 M\$
- Non-utilisation de la réserve de stabilisation = 1,6 G\$
- Versement au Fonds des générations plus élevé = 360 M\$

Utilisation de la marge de manœuvre en 2018-2019

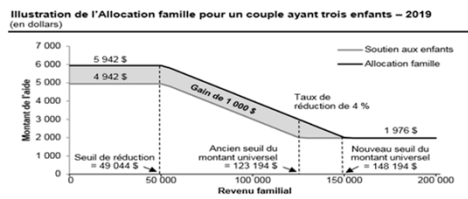


Nouvelles mesures de la CAQ

	2018-2019 En millions de dollars	2019-2020 En millions de dollars
Mesures pour les contribuables		45 %
Allocation familiale plus généreuse	64,9	249,6
Gel de la contribution additionnelle pour les services de garde	0,2	1,2
Montant pour le soutien des personnes âgées	102,4	107,6
Encourager l'achat de véhicules électriques	20,7	0
Mesures pour les entreprises		55 %
Amortissement immédiat des investissements	44	443
Déduction additionnelle permanente de 30 %	0	5
Total :	229,2	806,4

Allocation familiale plus généreuse

- o L'allocation maximale augmentera de 500 \$ pour le deuxième et le troisième enfant
- o Repousse l'atteinte du seuil minimum de 123 000 \$ à 150 000 \$ de revenu familial



Autres mesures

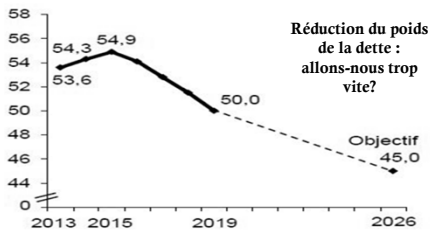
- o La promesse d'abolir la modulation des tarifs de services de garde est reportée
 - Seule une non-indexation des tarifs est annoncée
- o Mesure d'aide pour les personnes âgées de 70 ans et plus
 - Ce nouveau crédit d'impôt remboursable pourra atteindre 200 \$ par personne
 - S'applique à celles et ceux dont les revenus sont de moins de 26 500 \$
- o Incitation à l'investissement
 - Augmentation à 100 % du taux d'amortissement
 - Matériel informatique, matériel de fabrication, équipement de production d'énergie propre et propriété intellectuelle
 - Mesure permanente
 - 30 % d'amortissement

« On vous l'avait dit! »

Le remboursement de la dette va trop vite

- L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du produit intérieur brut (PIB) sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu

Dette brute au 31 mars
(en pourcentage du PIB)



Note : La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

Projet de loi n° 3 visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire

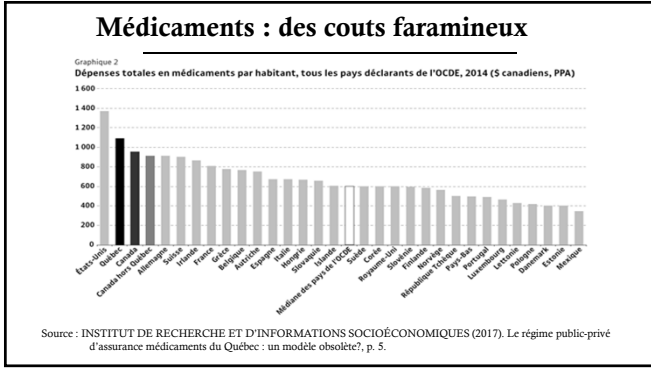
- D'ici quatre ans, harmoniser le taux à 10,54 cents du 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble de la province
 - Les taux actuels : de 30,93 à 10,54 cents
 - Les commissions scolaires vont continuer à la percevoir
- Une subvention de l'équilibre fiscal compensera les commissions scolaires
- Cout de 700 à 900 millions de dollars par année
 - Cela s'ajoute aux 670 millions de la réforme précédente
 - C'est donc près de 1,5 G\$ d'injectés en éducation... sans aucune amélioration!



**Assurance médicaments :
Pour un régime public universel**

Contexte

- Dossier très actif actuellement, notamment sur la scène fédérale
- Demain, au conseil général, nous présenterons un dossier complet
- Pour l’instant, une petite mise en bouche avec le Coup d’œil économique qui aborde les aspects économiques du dossier

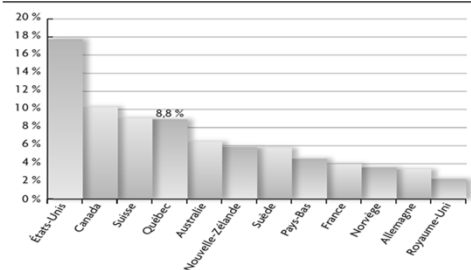


Les ratés du régime public-privé actuel (suite)

Des couts hors de contrôle

- Même chose pour le volet public
 - Prime : passée de 175 \$ en 1997 à 616 \$ en 2018
 - Coassurance : de 25 % à 34,9 %
 - Maximum annuel : de 750 \$ à 1 087 \$

Problème d'accès aux médicaments
Pourcentage de la population adulte n'ayant pas rempli au moins une ordonnance pour des raisons financières en 2016



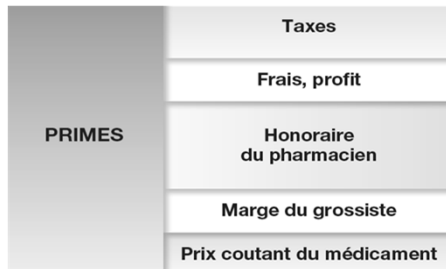
Source : FTQ (2018). Les médicaments : pièce maîtresse de notre santé. Document d'appui au colloque sur les régimes privés et public d'assurance médicaments, 13-14 novembre, p. 38.

Les ratés du régime public-privé actuel (suite)

Des problème d'équité

- Entre les différents groupes, parce que la prime est basée sur l'expérience du groupe
- Prime identique pour tous les membres d'un groupe, peu importe le revenu
 - Particulièrement criant pour les temps partiel
- Entre les participantes et participants du régime public et ceux des régimes privés

Comparaison entre les régimes privés et le régime public pour les différentes composantes des primes d'assurance



Source : Adaptation d'une présentation de Yanick Comeau, SAI Services actuariels, au colloque de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec sur l'assurance médicaments, 13 novembre 2018.

Comparaison entre les régimes privés et le régime public pour les différentes composantes des primes d'assurance

	Régime public	Régimes privés
Taxes	0%	Taxe d'assurance de 3,48% sur les primes + TVQ de 9% sur les primes
Frais, profit	Environ 1,5% pour la RAMQ	5 à 15% des primes selon la taille des groupes
Honoraire du pharmacien	Règlementé 9 \$/ordonnance L'écart du cout à l'avantage du régime public – environ 15% des primes	Non règlementé
Marge du grossiste	Règlementé	Règlementé
Prix coutant du médicament	Règlementé	Règlementé

Source : Adaptation d'une présentation de Yanick Comeau, SAI Services actuariels, au colloque de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec sur l'assurance médicaments, 13 novembre 2018.

Régime public universel

De grandes économies pour toutes et tous

- o Diverses estimations entre 811 M\$ et 3 800 M\$
- o Provient du rapport de force créé avec un pôle d'achat unique
- o Révision de la politique du médicament
 - Règlement du prix des médicaments brevetés
 - Appel d'offre obligatoire
 - Etc.

Merci!